



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
19/09/18

Dossier complet le :
24/09/18

N° d'enregistrement :
F01118P0214

1. Intitulé du projet

Construction d'un quai de déchargement sur la Marne au Précy-sur-Marne.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Point 9 b) du tableau annexé	Construction de ports et d'installations portuaires, y compris de ports de pêche (projets non mentionnés à la colonne précédente).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Société Routière de l'Est Parisien (REP) / Veolia Recyclage & Valorisation des Déchets d'Ile de France envisage la création d'un quai de déchargement de 10m de large sur le site de Précy sur Marne. Le site actuel, qui constitue uniquement un site de transfert et fait l'objet de 2 conventions avec le Port Autonome de Paris, est déjà en fonctionnement puisque 2 ouvrages (1 quai de 80ml et 1 ouvrage en gabions) permettent les rotations journalières de 3 péniches. Ce site constitue un site à enjeu puisqu'il permet de desservir les plateformes de réception situées à proximité : centre multi-filière de traitement et valorisation des déchets de Claye Souilly (site de réception de déchets ISDND) et les sites de réception de terres de Fresnes-sur-Marne et de Monthyon et la plateforme de recyclage des matériaux Valomat de Précy-sur-Marne.

Le projet prévoit: la création d'un quai de 10ml sur pieux (disposant de chevêtre et d'un platelage métallique préfabriqué) + la mise en place d'un duc d'albe pour faciliter les manœuvres des péniches. A noter, concernant le quai de 10m, qu'il s'agit d'un ouvrage sur pieux et non d'un ouvrage type ouvrage poids « plein » pour des raisons de transparence hydraulique et de préservation de l'environnement évidente: cf portée à connaissance et plans associés. Seuls 2 pieux du quai sont situés dans la Marne.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'ordre environnemental puisqu'il s'agit de développer des solutions alternatives au transport par la route en créant un quai de déchargement pour les péniches. Il s'inscrit dans les objectifs de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, du SDAGE et de la Société du Grand Paris qui souhaite désormais au moins 50% voire 70% de transport alternatif.

L'objectif essentiel de ce projet s'inscrit donc pleinement dans ce cadre en renforçant une activité déjà existante sur le site de Précly sur Marne qui constitue uniquement un site de transfert vers d'autres plateformes.

Le fait de créer ce nouveau quai de 10m ancré sur pieux permettra d'accueillir jusqu'à 2 péniches de plus par jour sur le site et de respecter les orientations environnementales citées plus haut.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent notamment en :

- la création d'un quai de 10m de large ancré sur 4 pieux dont deux seulement sont situés dans la Marne. Ce quai sera surmonté d'un pallier métallique préfabriqué en atelier;
- la mise en œuvre d'un duc d'albe (=pieu) afin de faciliter les manœuvres des péniches.

Leur descriptif figure dans le dossier loi sur l'eau joint en Annexe.

Les pieux seront battus depuis la terre. 5 à 7,5 jours sont estimés pour le battage des pieux pendant les jours ouvrables. Les chevêtres puis le plancher métalliques seront ensuite mis en œuvre à l'avancement. Les travaux s'échelonnent sur 1 mois maximum, en hiver 2018.

La conception retenue pour ce quai constitue une variante à une solution de type quai palplanches, cette solution étant plus écologique:

- pas d'apport de remblais;
- écoulement de l'eau non impacté (pieux isolés) par rapport à un quai en palplanches qui constituerait un écran. En effet, le quai projeté ne comprend que deux pieux situés dans la rivière et situé à plus de 7m l'un de l'autre. La transparence hydraulique est assurée. Il en est de même concernant le duc d'albe projeté.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les aménagements projetés concourent à réceptionner des déchets non dangereux sur un site de transfert en provenance de péniches afin de les conduire ensuite sur les plateformes de réception. Ce sont 2 péniches qui pourront venir en plus sur le site de Précly sur Marne grâce à ce quai supplémentaire.

Le projet dans sa phase exploitation permet donc de :

1- répondre à la législation environnementale :

- obligations de la loi Grenelle, qui vise notamment à faire évoluer la part modale du non-routier et non-aérien de 14% à 25% à l'échéance 2022»;
- objectifs du SDAGE 2016-2021 et en particulier défi 6 - disposition D6-74 qui intègre l'adaptation au changement climatique via le transport par la voie d'eau.

2- répondre aux objectifs de la Société du Grand Paris qui souhaite désormais au moins 50% voire 70% de transport alternatif.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis:

- à portée à connaissance (vue avec la police de l'Eau de la DRIEE) du fait de la présence d'un quai en palplanches avec poste d'attente: c'est justement ce poste qui est transformé en quai de déchargement dans le cadre du projet: cf arrêté préfectoral et mail de la police de l'Eau joints en Annexe.

Ce portée à connaissance intègre une analyse des impacts du projet sur l'environnement ainsi qu'une notice d'incidence Natura 2000: cf ensemble du dossier joint au présent CERFA.

- à la présente demande au titre du cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du quai : 10X15m, soit 150m ² Superficie du quai dépassant de la berge : 10X5m, soit 50m ² Superficie d'ancrage des pieux dans la Marne, soit deux pieux d'ancrage + 1 pieu du duc d'albe : <2,5m ²	
Emprise des installations de chantier (seront mises en place sur le terre-plein du site) : 20m ² environ	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune du Précy sur Marne,
parcelle ZD98, lieu-dit « la Henriée »

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 4 5' 14 " 45 Lat. 4 8 ° 5 5' 2 2" 27

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Précy sur Marne : cf planche de localisation au niveau du portée à connaissance

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet est située dans l'emprise de 2 ZNIEFF : - La ZNIEFF de type I 110020216 – Plans d'eau de Précy-sur-Marne ; - La ZNIEFF de type II 11002011 – Vallée de la Marne de Coupvray à Pomponne.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la Vallée de la Marne d'Isles-Les-Villenoy à Saint-Thibault-Des-Vignes. Le projet respecte le règlement du PPRI qui spécifie que les aménagements portuaires et les installations liés à l'exploitation et l'usage de la voie d'eau sont autorisés. PPRI approuvé le 27 novembre 2009
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Au sein d'une Zone de protection Spéciale (ZPS): le site FR1112003 « Boucles de la Marne » ; - A 8,5km d'une Zone Spéciale de Conservation : le site FR 1100819 « Bois de Vaires-sur-Marne ».
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls impacts pourraient provenir d'une dégradation de la qualité de l'eau liée à une éventuelle pollution accidentelle pendant les travaux. Cependant, des mesures seront prises lors de la phase chantier pour prévenir toute pollution accidentelle (kits anti-pollutions, contrôles internes et externes, etc...) : confère dossier loi sur l'eau.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Idem remarque précédente.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les opérations de mise en œuvre des pieux engendreront une gêne sonore, auxquelles pourront s'ajouter les nuisances dues aux vibrations. Cependant, il n'y a que 5 pieux à battre. Cette gêne sonore sera temporaire et concentrée sur 5 à 7 jours ouvrés (pendant les heures ouvrées) durant les travaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations engendrées par la mise en œuvre de 5 pieux.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'ensemble de ces éléments sont traités au sein du dossier de portée à connaissance joint en Annexe.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux relatifs à la création d'un quai de déchargement se situent au sein d'un site faisant déjà l'objet d'une concession existante entre la société REP et le Port Autonome de Paris pour des activités de transfert de déchets. Les déchets réceptionnés dans le cadre du projet seront non dangereux et le site ne constitue pas une ICPE. Ce projet s'intègre dans un contexte environnemental et réglementaire tant à l'échelle nationale qu'au niveau local. L'objectif est bien de répondre aux exigences environnementales actuelles en diminuant l'empreinte écologique due aux émissions de CO2. Le fait de créer ce quai permettra d'optimiser la rotation des péniches sur le site (2 péniches supplémentaires). La solution retenue assure la transparence hydraulique de l'ouvrage et évite l'apport de remblais. Aucun dragage n'est non plus nécessaire.

Le projet ne justifie pas la réalisation d'une évaluation environnementale plus poussée que celle intégrée au dossier de p.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Dossier de portée à connaissance intégrant la notice d'incidence Natura 2000 ainsi que :
 - plan de situation et ensemble des annexes obligatoires listées au 8.1
 - copie du mail de la police de l'eau de la DRIEE et copie de l'arrêté préfectoral

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



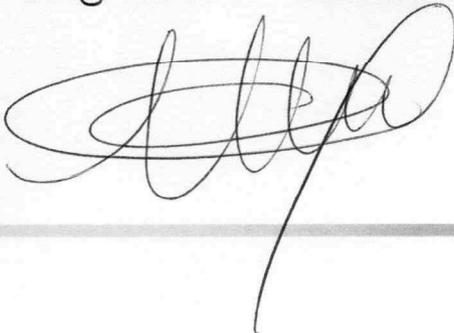
Fait à

Claye - Souilly

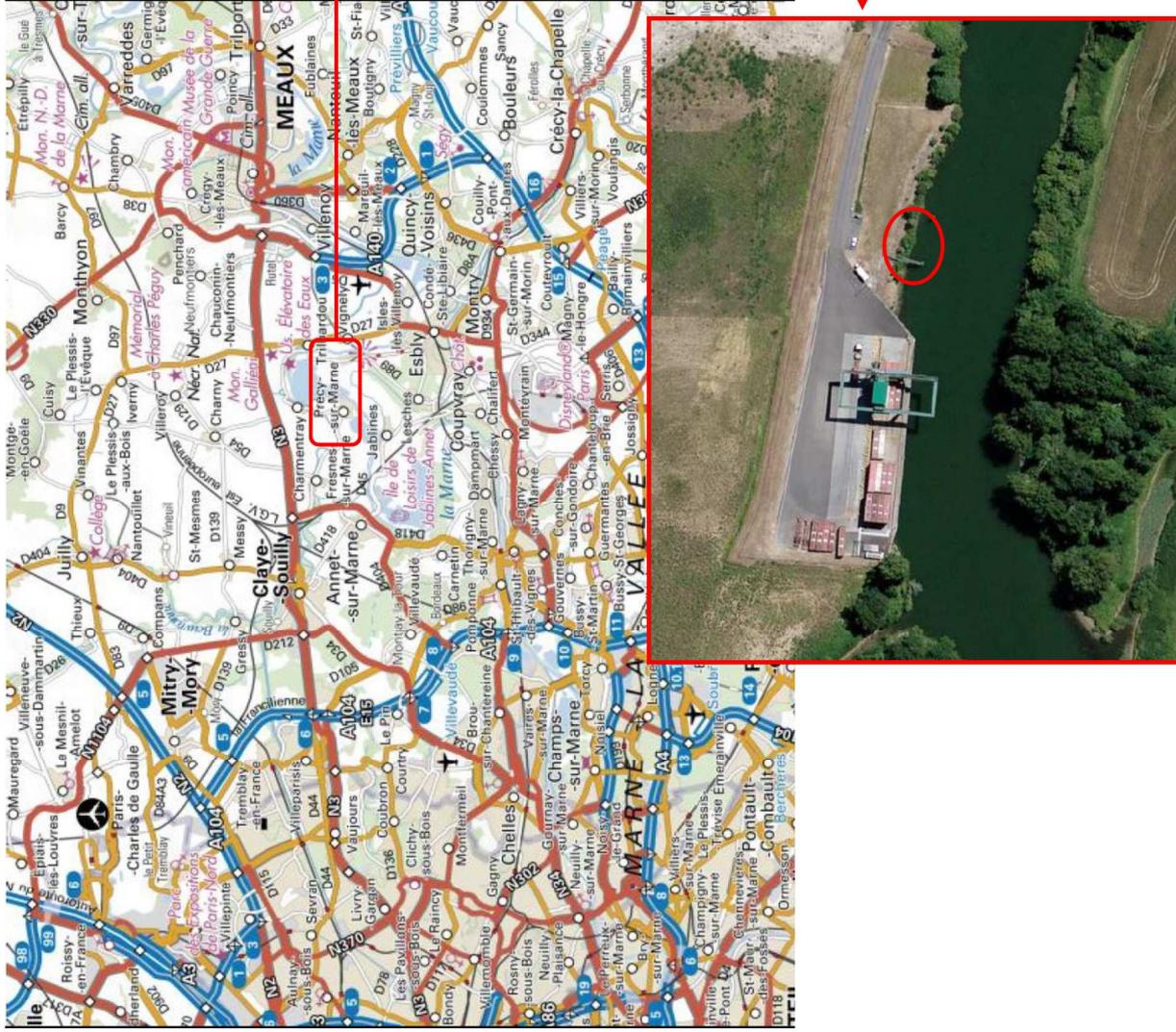
le.

17 septembre 2018

Signature



Construction d'un quai de déchargement sur la Marne au Précy sur Marne.



500 m

Longitude : 2° 45' 12" E
Latitude : 48° 55' 22" N

© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Maître d'Ouvrage



B. E.



Localisation du projet.

DATE : JUILLET 2018

PLANCHE 1

I.1. Etat des lieux de l'existant

L'activité actuelle de VEOLIA sur la commune de Précy sur Marne fait l'objet des deux conventions avec le Port Autonome de Paris qui autorise la Société Routière de l'Est Parisien (REP) :

- A occuper le Domaine Public Fluvial sur la commune de Précy sur Marne, en rive droite de la Marne, entre les PK 153,672 et 153,874 et entre les PK 154,250 bis et 154,350 bis.
- A maintenir sur ces emplacements notamment :
 - o 1 quai de 80ml permettant le déchargement de 2 barges ainsi qu'un poste d'attente composé de 2 ducs d'albe ;
 - o 1 gabion de déchargement en palplanches métalliques protégés par 2 ducs d'albe ainsi qu'un poste d'attente composé de 2 ducs d'albe (tripodes).

Ce quai et ce gabion de déchargement sont dédiés au déchargement de conteneurs et de matériaux divers liés aux déchets du BTP.



photo 1 : Localisation des emplacements faisant l'objet d'une convention.

A noter que l'implantation projetée pour le futur quai, objet du présent projet, se situe en lieu et place du poste d'attente actuel.

VUES DU QUAI DE 80 ML AUX ABORDS DU FUTUR QUAI



photo 2 : Vue des conteneurs sur le quai actuel de 80ml (3/9/2018)



photo 3 : Autre vue du quai palplanches actuel de 80ml. (3/9/2018)

VUE DE LA ZONE PROJETEE POUR LE FUTUR QUAI



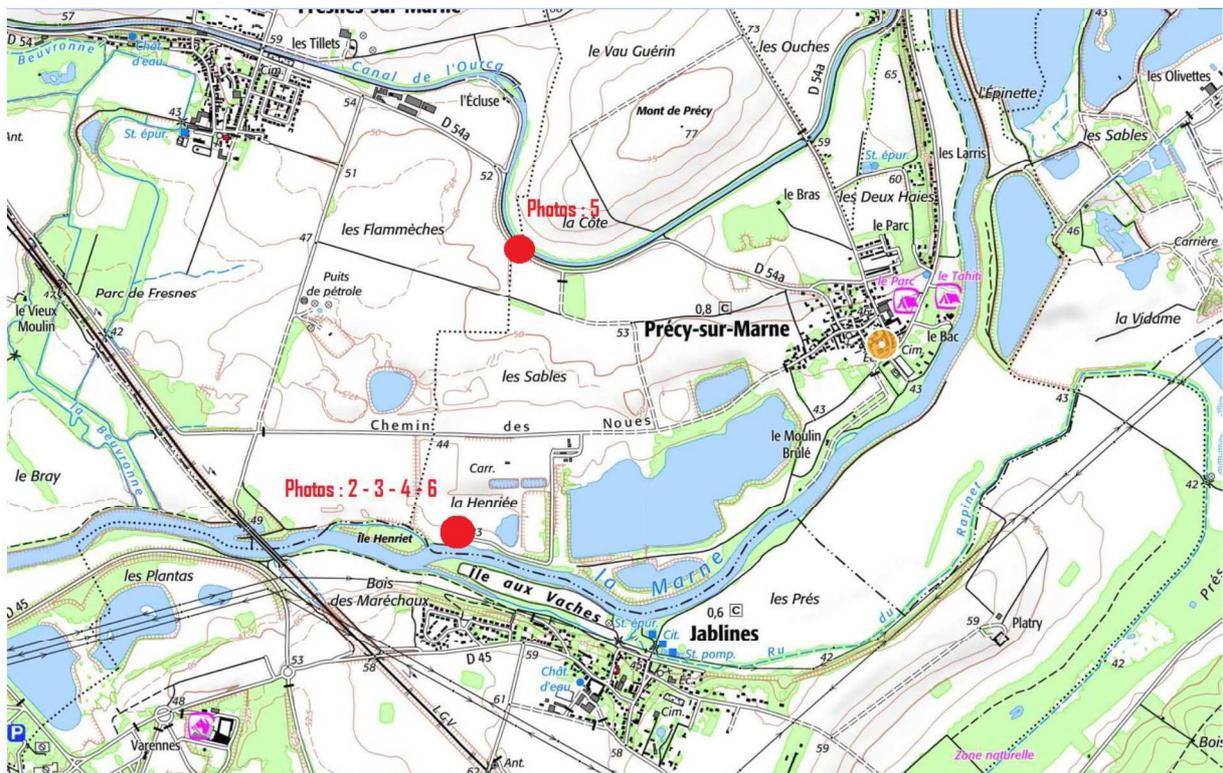
photo 4 : Vue de la zone projetée pour le futur quai. (3/9/2018)



photo 5 : Vue éloignée de la zone projetée pour le futur quai. (3/9/2018)



Photo 6 : Crête de berge au niveau de l'implantation de la zone d'implantation de l'ouvrage projeté.



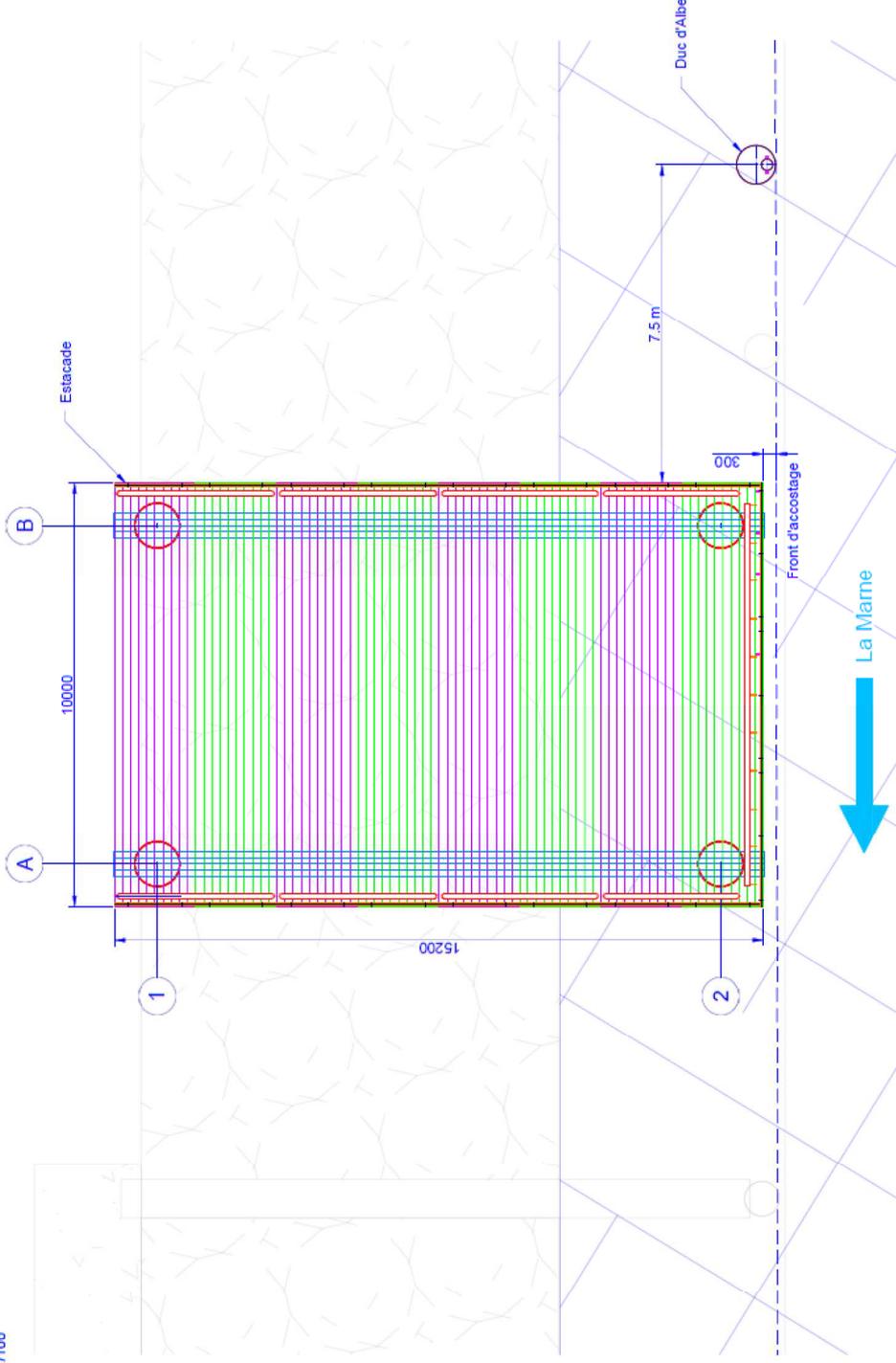
Plan de localisation des prises de vue

Construction d'un quai de déchargement sur la Marne au Précy sur Marne.

Vue générale

Vue en plan :

Echelle : 1/100



PRECY SUR MARNE (77)

Vernon, le 25 juillet 2018

Format de papier : A3



Dessiné par : T.H.

mercredi 25 juillet 2018 15:43:17



R:\DIA\PLANS 2018\PRECY SUR MARNE (77)\PEO 01\PEO 01.mxd (en attente).dwg

Page 2/12

Maître d'Ouvrage



B.E.



Plan de projet : plan masse.

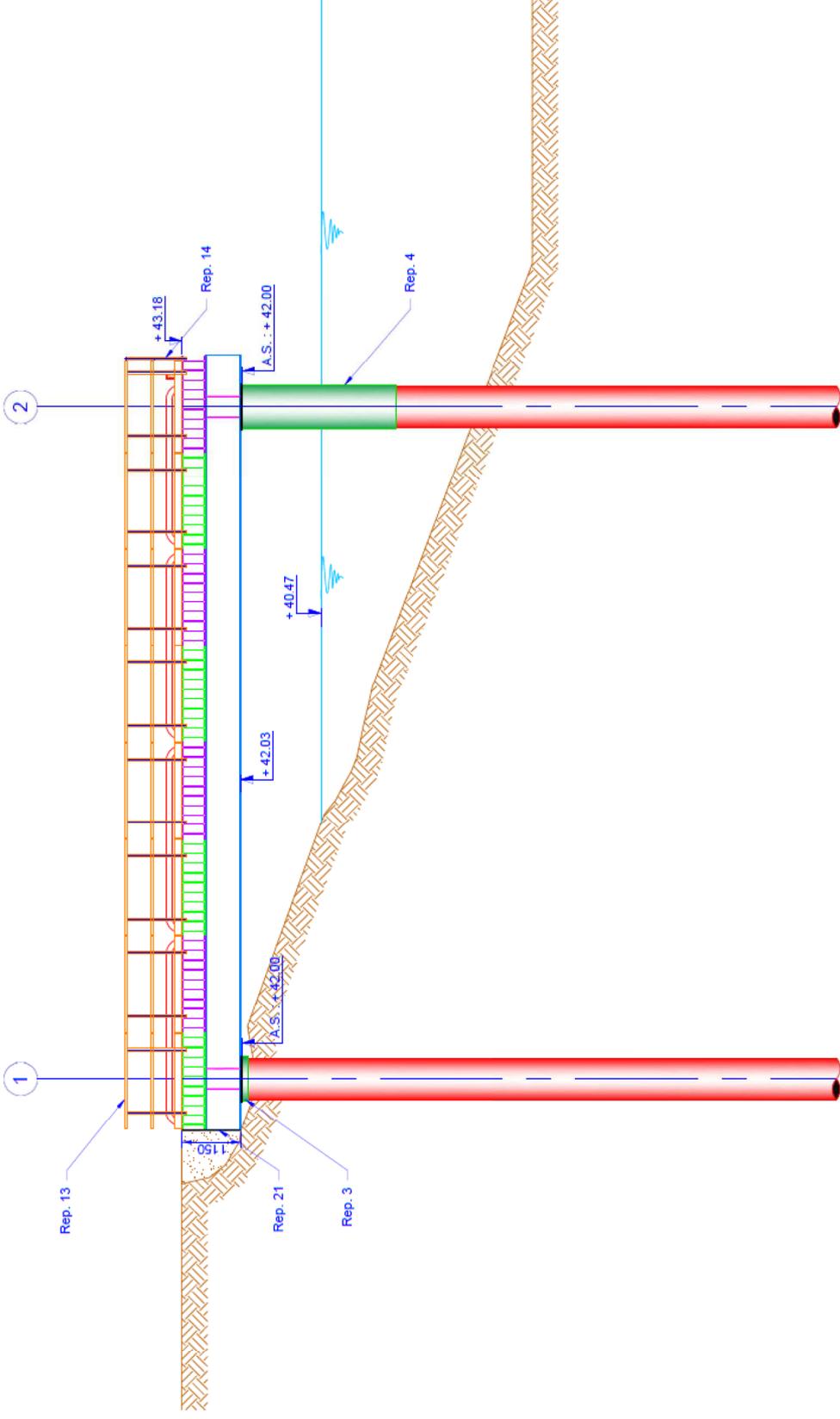
DATE : JUILLET 2018

PLANCHE 2a

Construction d'un quai de déchargement sur la Marne au Précy sur Marne.

Élévation :

Echelle : 1/75



PRECY SUR MARNE (77)

Vernon, le 19 juillet 2018

Format de papier : A3

leduc

Dessiné par : T.H.

lundi 23 juillet 2018 15:18:01

0 1 2 3 4 5

R:\DAO\PLANS 2018\PRECY SUR MARNE (77)\PEO 01\PEO 01 Ind 0 9100.dwg Page 11/12

Maître d'Ouvrage



B.E.

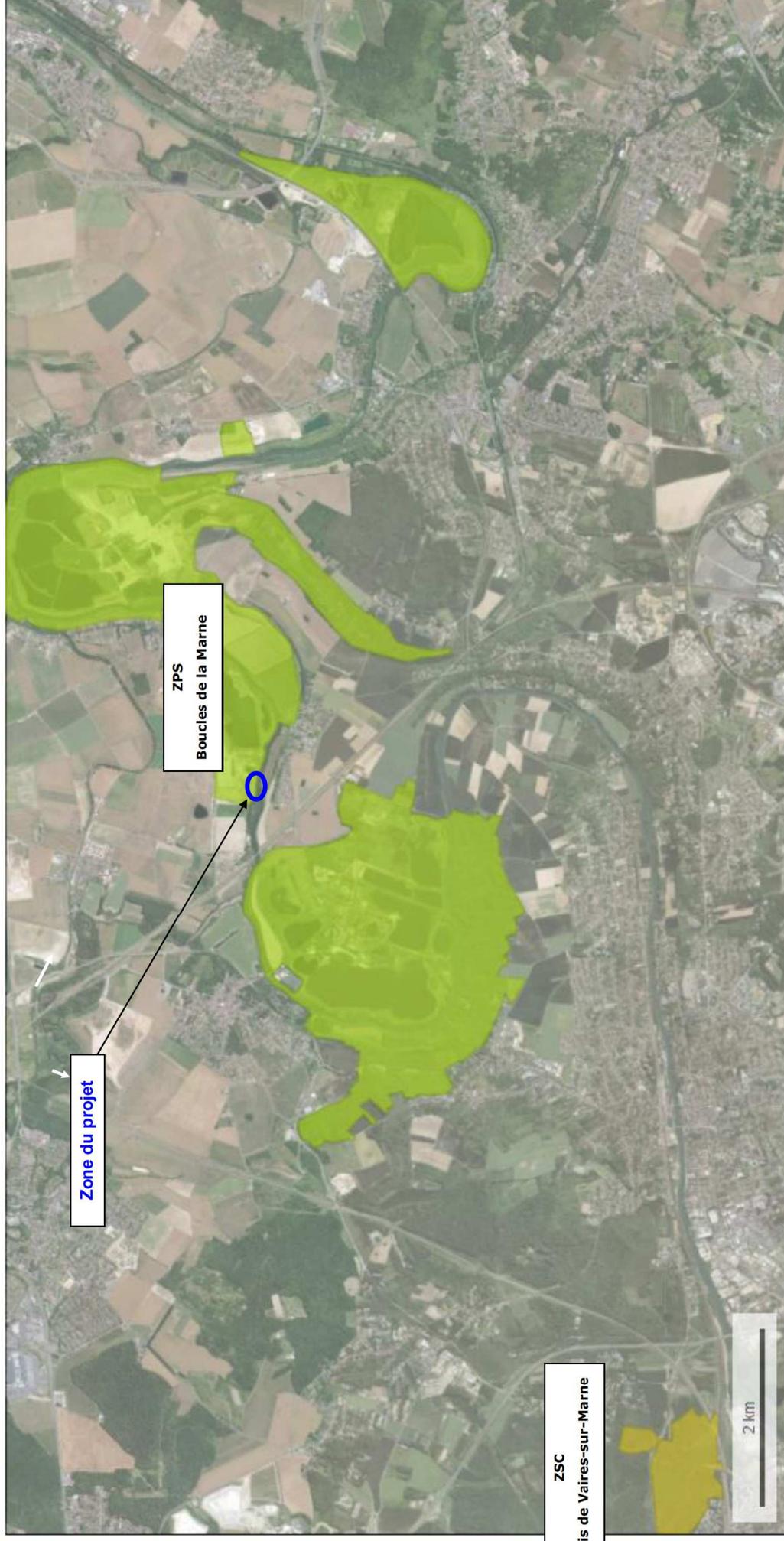


Plan de projet : plan coupe.

DATE : JUILLET 2018

PLANCHE 2b

Construction d'un quai de déchargement sur la Marne au Précy sur Marne.



Zone du projet

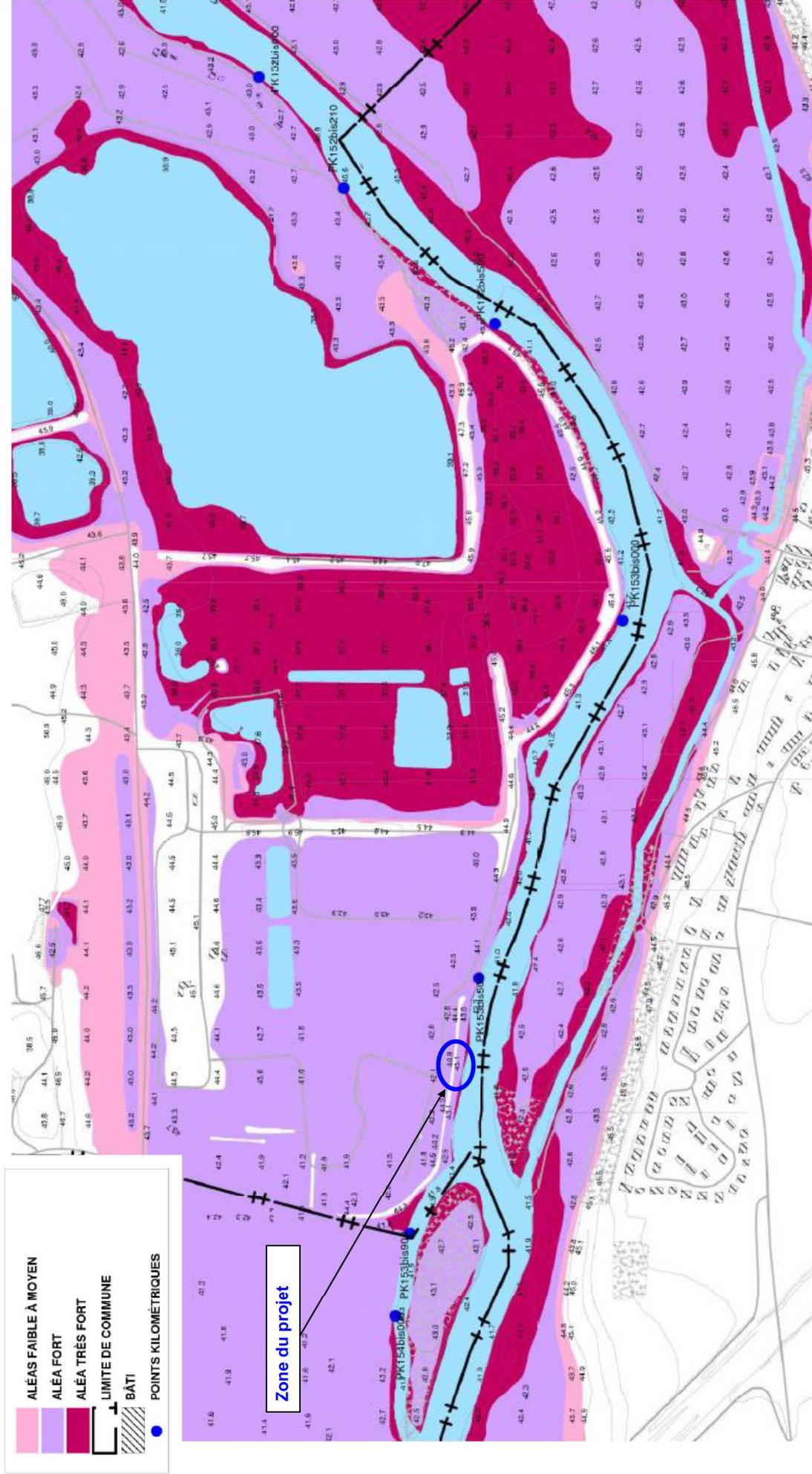
ZPS
Boucles de la Marne

ZSC
Bois de Vaires-sur-Marne



Maître d'Ouvrage	B.E.	Emprise des sites Natura 2000.	DATE : JUILLET 2018
			PLANCHE 5a

Construction d'un quai de déchargement sur la Marne au Précy sur Marne.



Maître d'Ouvrage



B.E.



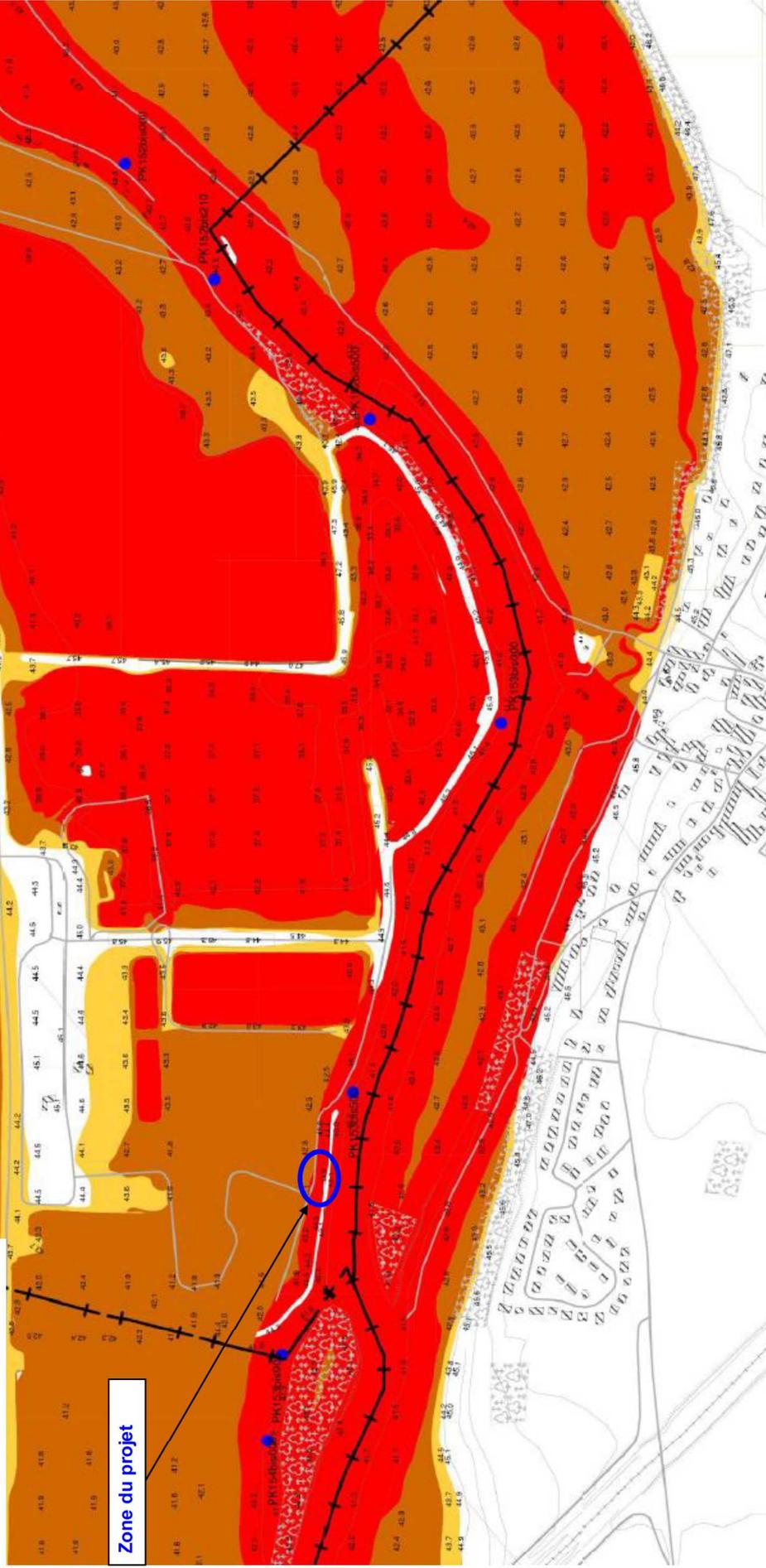
Extrait de la carte des aléas.

DATE : JUILLET 2018

PLANCHE 3

Construction d'un quai de déchargement sur la Marne au Précy sur Marne.

	ZONE ROUGE		ZONE BLEU FONCÉ
	ZONE MARRON		ZONE BLEU CLAIR
	ZONE JAUNE FONCÉ		ZONE VERTE
	ZONE JAUNE CLAIR		
	LIMITE DE COMMUNE		
	BÂTI		
	POINTS KILOMETRIQUES		



Zone du projet

Maître d'Ouvrage



B.E.



Extrait de la carte de zonage réglementaire.

DATE : JUILLET 2018

PLANCHE 4